



Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35	7.5
En exercice	35	
Présents	23	
Votants par procuration	9	
Absents	3	
Total des votes	27	

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 décembre 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZIAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Thierry BERNARD à M. Alexis DARMOIS, M. Richard DUCLOS à M. Julien TIMON, M. Claude BIERRY à Mme Brigitte CABOT, Mme Myriam VANNIER à Mme Florence GAUTIER, M. Christian BOISSY à Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrick AUBE à Mme Maryline LOUVEL, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Sébastien ANFRAY à M. Mikaël CHEVREAU

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure MALBRANCHE

N°DEL_0090_2025 Subvention aux associations - Sport Ensemble

Au cours du Conseil municipal du 25 septembre 2025, la Ville a accordé une subvention à l'association Sport Ensemble dans le cadre de l'opération « Ponto'Rose » qui se tenait au mois d'octobre.

Suite au bilan financier, l'association a informé la Ville que les dépenses réalisées ont été moindres que prévues. Cette somme n'ayant pas été versée dans sa totalité, il est prévu de réduire le solde de la subvention. En conséquence, la subvention de 500 euros est réduite pour un montant final de 270 euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°61-2025 du 25 septembre 2025 attribuant les subventions aux associations,

CONSIDÉRANT le compte rendu de la commission d'examen des subventions aux associations en date du 3 novembre 2025,

CONSIDÉRANT la somme de 500 euros accordée par le Conseil municipal,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

Ne prenant pas part au vote :

*Brigitte DUTILLOY, Mauricette ROSA, Christian BOISSY, Sébastien ANFRAY, Mikael CHEVREAU
A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** la somme finale de 270 euros pour l'association SPORT ENSEMBLE.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout document référent à l'affaire.
- **DE RÉSERVER** les crédits du budget 2025 à la nature 65748 destinée à cet effet.

Pont-Audemer, le 16 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la
Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Anne-Laure MALBRANCHE



Alexis DARMOIS